

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AS628

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 2, après le mot :

« politique »,

insérer les mots :

« d'accompagnement et ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« accès »,

insérer les mots :

« à l'accompagnement et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination avec l'article 1^{er}.